CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E211568** **VALABLE JUSQU'AU** **19/10/2027**

ÉDITÉ LE 21/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/02/2019

Raison sociale : A-T TRAVAUX

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 19/04/2019

Capital : 100 000

74 RUE DU LANDY
93200 SAINT-DENIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY

Siret : 850 244 609 00010

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 222041600186

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J90184M1244000 / 001 650404/2

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000 / 001 650404/2

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 07 59 35 04 85 **Fax :**

Portable : 06 44 19 14 98

Responsabilité légale :
CHAKIB MOHAMMED PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : gestion@at-travaux.net

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 717 441 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1312	Terrassements - fouilles (Technicité confirmée)	6	20/10/2026
1321	Canalisations d'assainissement (Technicité courante)		20/10/2026
2112 PROB	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	7	20/10/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 21/10/2026 13:58

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.